



**COMMUNIQUÉ**  
Paris, le 05/12/2018

## **« 40 MILLIONS D'AUTOMOBILISTES » RÉVÈLE LES VÉRITABLES RAISONS DU REPORT DE LA RÉFORME DU CONTRÔLE TECHNIQUE AUTOMOBILE**

Aujourd'hui, mardi 4 décembre 2018, le Premier ministre Édouard PHILIPPE a annoncé la suspension pour 6 mois des hausses prévues sur la fiscalité des carburants, (celles de la taxe carbone et celles visant la convergence des prix de l'essence et du diesel à la pompe). Un moratoire doit se tenir du 15 décembre 2018 au 1<sup>er</sup> mars 2019 pour débattre de la future politique fiscale du Gouvernement.

**Si ces mesures faisaient bien évidemment partie des revendications exprimées ces dernières semaines par les « gilets jaunes », le report de l'entrée en vigueur du nouveau contrôle technique automobile prononcé par le Premier ministre n'a en revanche rien à voir avec les mouvements contestataires actuels, qui dénonçaient la version du contrôle technique en vigueur depuis le 20 mai dernier. L'association « 40 millions d'automobilistes » révèle les véritables raisons du report de cette mesure qui, au-delà de la problématique du pouvoir d'achat, vise en réalité à éviter l'explosion d'un nouveau scandale automobile.**

En réponse au mécontentement lié à la hausse de la fiscalité sur les carburants, le Président de la République Emmanuel MACRON avait annoncé le 14 novembre dernier le renforcement du dispositif de prime à la conversion. Autrefois plafonnée à 2 000 €, cette aide financière sera portée à 5 000 € pour l'achat d'un véhicule électrique neuf et 4 000 € pour l'achat d'un véhicule thermique neuf ou d'occasion répondant à la norme EURO 5 ou EURO 6.

Mais parallèlement à cette mesure censée réduire l'impact de la hausse de la taxe carbone sur le pouvoir d'achat des Français, la loi de Transition énergétique pour la Croissance verte prévoyait une nouvelle évolution du contrôle technique automobile à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, concernant cette fois son volet « pollution ».

« Plus précisément, c'est le contrôle des émissions polluantes des véhicules diesel qui devait être renforcé. Pour faire simple, il s'agissait de mesurer l'opacité des fumées sortant du pot d'échappement des véhicules diesel : en cas de dépassement d'un certain seuil, le véhicule aurait été automatiquement recalé au contrôle technique. Mais là où la mesure est scandaleuse, c'est que les véhicules les plus impactés par cette évolution sont les diesel les plus récents (homologués avec la norme Euro 5 ou Euro 6), donc précisément ceux bénéficiant de la prime à la conversion ! » explique Daniel QUÉRO, président de « 40 millions d'automobilistes ».

Les véhicules immatriculés pour la première fois à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011 auraient en effet été contrôlés en fonction non pas d'une valeur européenne standard comme les véhicules Euro 4 et antérieurs, mais d'une valeur mesurée en conditions optimisées de circulation lors de l'homologation (lorsque cette valeur a été fournie par le constructeur). Or, cette valeur répertoriée par l'Organisme technique central (OTC) est évidemment nettement plus faible que la valeur standard, et aurait été largement inatteignable lors du test « pollution » du nouveau contrôle technique.

Les professionnels du secteur estiment que si la réforme du contrôle technique qui devait initialement entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019 était appliquée selon les termes actuels, le taux de contre-visite des véhicules Euro 5 augmenterait de +4,1% et celui des véhicules Euro 6 de +2,6%.

« Le Président de la République inciterait alors financièrement les Français à faire détruire leur ancien véhicule (souvent encore en bon état de fonctionnement et répondant aux exigences du contrôle technique) et à le remplacer par un véhicule plus récent qui – bien que neuf ou âgé de 4 ou 5 ans seulement – ne serait pas admissible à la nouvelle version du contrôle technique, parce que la France a voulu mettre en œuvre ses propres critères environnementaux – plus sévères que ceux de l'Union européenne – pour le contrôle pollution des véhicules » s'indigne Pierre CHASSERAY, délégué général de l'association.

Pour « 40 millions d'automobilistes », le Gouvernement a donc clairement profité des annonces visant à apaiser la colère des « gilets jaunes » pour reporter cette mesure simplement scandaleuse. Il faudra donc être particulièrement vigilant au contenu des débats sur cette réforme au cours des prochains mois, car l'entrée en vigueur de la mesure n'est pour l'heure que repoussée.



Retrouvez tous nos communiqués en exclusivité sur [www.fil-conducteurs.com](http://www.fil-conducteurs.com), avant leur diffusion.  
Inscrivez-vous dès maintenant, et venez échanger avec nous sur l'actualité ! [Cliquez ici](#)

**CONTACT PRESSE :**

[presse@40ma.net](mailto:presse@40ma.net)  
Tél. : 02 43 50 06 35  
Port. : 06 10 07 48 26



[www.fil-conducteurs.com](http://www.fil-conducteurs.com)



@40MA – 40 millions d'automobilistes  
@PChasseray – délégué général



[www.40millionsdautomobilistes.com](http://www.40millionsdautomobilistes.com)



**A propos de « 40 millions d'automobilistes »** 40 millions d'automobilistes est une association d'intérêt général, porte-parole des automobilistes raisonnables et défenseur de leurs intérêts. Elle est active tant sur le plan national qu'europpéen. Elle intervient dans l'ensemble des débats de fond liés à l'usage de l'automobile face aux grands enjeux sécuritaires et environnementaux, pour adapter et préserver l'automobilité, facteur indispensable à la croissance économique et à la qualité de vie des ménages.  
[www.40millionsdautomobilistes.com](http://www.40millionsdautomobilistes.com)